



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAER-agrégation) ;
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours internes de l'agrégation et des CAER-agrégation ouverts au titre de la session 2023 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

**ARRETE**

Article 1 :

Le jury du concours interne de l'agrégation et du concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés, section sciences médico-sociales, est constitué comme suit pour la session 2023 :

### **Présidente**

Mme Sabine CAROTTI  
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

### **Vice-Président**

M. Vincent CHEVREUX  
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de NANTES

### **Membres du jury**

M. François ALLA  
Professeur des universités

Académie de BORDEAUX

M. Olivier AROMATARIO  
Personne à compétences particulières

Académie de NANCY-METZ

M. Marcel JAEGER  
Personne à compétences particulières

Académie de PARIS

M. Yannis KYPRAIOS  
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de POITIERS

M. Yann LE BODO  
Personne à compétences particulières

Académie de RENNES

Mme Veronique LE ROY  
Professeure agrégée

Académie de PARIS

Mme Mélanie MERSER DUBOIS  
Professeure agrégée

Académie d' ORLEANS-TOURS

Mme Elina NITSCHHELM  
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de STRASBOURG

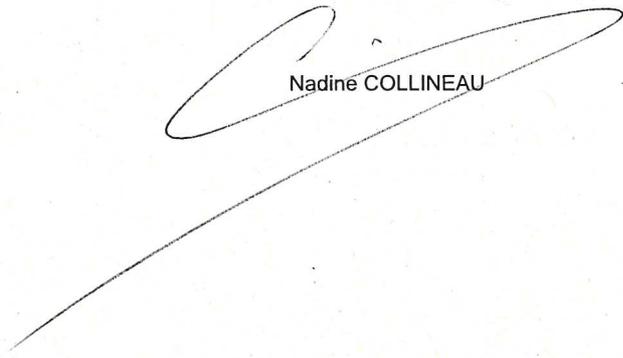
Mme Anna RURKA  
Maîtresse de conférences des universités

Académie de VERSAILLES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 20 janvier 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et  
de la jeunesse et par délégation  
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU